

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

DELSEMME Paul, Fonds Henri Pirenne : Catalogue sommaire de l'exposition, du 26 mars au 1^{er} avril 1971, Bruxelles : Université libre de Bruxelles, Bibliothèque centrale, 1971.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2014/noncat_000055_002.pdf

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Elle a été publiée par **l'Université Libre de Bruxelles** et numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'ULB.

Tout titulaire de droits sur l'œuvre ou sur une partie de l'œuvre ici reproduite qui s'opposerait à sa mise en ligne est invité à prendre contact avec la Digithèque de façon à régulariser la situation (email : bibdir(at)ulb.ac.be).

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site http://digitheque.ulb.ac.be/

zienzibus

UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES

Bibliothèque centrale

Le Ponds Henri Pirenne.

FONDS HENRI PIRENNE

Catalogue sommaire de l'exposition

Institut de Sociologie
44 avenue Jeanne
Bruxelles

- du 26 mars au 1e avril 1971 -

l'inventaire détaillé a mis en pleine lumière la michease et le diversité de cette collection. Il a été décidé qu'elle formera un fonds distinct et indivisible, afin qu'elle conserve se valeur de témoignage et qu'elle demeure pour les chercheurs attachés à l'étude de l'ocuvre et de la personnelité d'Henri Pirenne une source blan logalisée d'informations et de réslexions Le Fonds Henri Pirenne.

Au soir de sa vie, l'illustre historien Henri Pirenne possédait une vaste bibliothèque, à la mesure de l'oeuvre monumentale dont elle avait fourni les matériaux. Au cours de la décennie qui suivit la mort du savant, survenue le 24 octobre 1935, sa famille fit don d'un nombre élevé de volumes : à la suite d'un premier tri, l'Academia Belgica, à Rome, reçut toutes les revues, y compris la Revue historique au grand complet; un second tri. opéré après le décès de Madame Henri Pirenne. apporta à la même institution environ 12.000 ouvrages; enfin, la Bibliothèque de l'Université catholique de Louvain se vit offrir, en quise de contribution à son relèvement après le désastre de 1940, une importante collection de tirés à part. Les Archives de la Guerre, rattachées maintenant aux archives générales du Royaume, recueillirent, pour leur part, un ensemble d'ouvrages relatifs à la première guerre mondiale et représentant l'essentiel de la documentation réunie par Henri Pirenne pour son livre La Belgique et la Guerre mondiale, sorti de presse en 1928 et incorporé dans l'édition illustrée de l'Histoire de Belgique; il s'agit là d'un don antérieur à la disparition de l'historien.

De la bibliothèque de son père, Monsieur Jacques Pirenne, professeur honoraire de notre Université, conservait naguère encore une part intéressante, couvrant tous les domaines explorés par l'infatigable travailleur à qui nous devons, entre autres contributions à la science historique, l'Histoire de Belgique, Les Anciennes Démocraties des Pays-Bas, Les Villes du Moyen âge, l'Histoire de l'Europe, Mahomet et Charlemagne. En mars 1970, les 2.206 ouvrages qui constituaient le dernier vestige de l'imposante bibliothèque personnelle d'Henri Pirenne et que Monsieur Jacques Pirenne avait regroupés dans une salle de son château de Hierges, devenaient la propriété de notre Université.

L'inventaire détaillé a mis en pleine lumière la richesse et la diversité de cette collection. Il a été décidé qu'elle formera un fonds distinct et indivisible, afin qu'elle conserve sa valeur de témoignage et qu'elle demeure pour les chercheurs attachés à l'étude de l'oeuvre et de la personnalité d'Henri Pirenne une source bien localisée d'informations et de réflexions.

L'exposition présente au public un choix de pièces particulièrement intéressantes. Pas mal d'autres auraient mérité aussi les honneurs de la vitrine : les visiteurs s'en aviseront en consultant le catalogue complet de la collection, établi avec un soin méticuleux par Monsieur Maurice Demoulin, chef de section retraité de la Bibliothèque de l'Université.

De précieux documents - manuscrits, lettres, portraits, photographies, etc. - ont été aimablement prêtés par Monsieur Jacques Pirenne. Grâce à leur pouvoir évocateur, l'homme qui se pencha sur les livres rassemblés ici redevient une présence et reprend sa place dans l'univers où se déroula sa vie studieuse.

Une exposition comme celle-ci serait irréalisable sans le concours d'une équipe dévouée. Ont fait partie de cette équipe Mesdemoiselles Andrée Art, Jeanne Colinet et Denise de Pape, Messieurs Maurice Demoulin, Jean-François Desprez, René Fayt et Charles Van den Eede. Je leur exprime ma sincère gratitude.

A Monsieur André Uyttebrouck, qui a procédé à d'utiles recherches dans les Archives de l'Université, à Madame Aeby-Cambier et à Monsieur François Vauthier, qui ont assuré la publicité de la manifestation, j'adresse mes plus vifs remerciements.

Paul Delsemme,
Bibliothécaire en chef de l'Université.

Histoire des contestations ...

RECUEILS ET OUVRAGES GENERAUX.

No	3 à 20	Paquot.
No	21	Kilianus.
No	22	Haltaus.
No	23	Histoire des contestations
Nº	24-25	Abot de Bazinghen.
No	26	Edicts et publications
Nº	27	Arschot Schoonhoven, d'
	28	Vaddere, de Level William
No	29	Menestrier.
No	30	Menestrier.
No	31	Capitaine.
Nº	32	Bouge, de
No	33	Witt, de
No	34	Sanson.
No	35	Deschamps.
No	36	Guicciardinus.
No	37 à 42	Le voyageur dans les Pays-Bas
No	43 à 47	Christijn.
No	48	Perrot.
	N° N	N° 28 N° 29 N° 30 N° 31 N° 32 N° 33 N° 34 N° 35 N° 36 N° 37 à 42 N° 43 à 47

SOURCES.

Chroniques-Mémoires	No	49 à	51	Chapeaville.
		52 à	7130	Matthaeus.
		57 à		Hoynck van Papendrecht.
		63 à		Minana
Archives Hollande et Zélande.		67 à		Van Mieris, Frans.
Histoire du droit	No	71		Joseph II.
server a feet of peak property		72		Indication sommaire des règlemens
Los Payselles		73		El tesoro de los privilegios
		74 à	79	Ordonnancien, statuten, edicten
Lee dies de Builde		80 à		Ordonnancien, statuten, edicten
	No	90 à	93	Louvrex, de
	Nº	94		Chartes, statuts et ordonnances
	No	95		Van Groisbeeck.
	No	96		Coustumes et reglements du duché
Histoire économique	No	97		Ordonnancie ghemaeckt met
	No	98		Martino
	N.o	99 à	101	Savary des Bruslons.
	No	102		Statuts, reglemens et ordonnances
	No	103	à 105	Young.
Histoire ecclésies-	No	106-	107	Mabillon
tique	Nº	108		Mr ++

Flandre.	No	109	Meyere.
	No	110-111	Oudegherst.
Liége-Looz.	No	112	Fisen.
	No	113 à 115	Bouille.
	No	116 à 118	Foullon.
	No	119	Mantélius.
Namur.	No	120-121	Marne, de
Utrecht.	No	122	Reka et Heda.
Histoire constitu-	No	123	Zaman.
tionnelle.	No	124	Levoz, J.J. et Levoz, N.J.
	No	125	Diverses brochures réunies
Histoire économique	No	126	Recherches sur la valeur
	No	127	Simonon.
	No	128	Duhamel du Monceau.
Histoire ecclésias-	No	129-130	Gregorius XIII.
tique.	No	131	Défense du manifeste
	No	132	Perrenot.
	No	133-134	Hellin.
	No	.135	Vie de M.Van Espen
Histoire de l'ensei- gnement.	No	136	Recueil de quelques mémoires

HISTOIRE PAR EPOQUES.

tanoedige ---

Les Pays-Bas de 843 N°	137-138	Chronique de l'Abbaye de
à 1127 N°	139	Galbert de Bruges.
Les Pays-Bas aux XIIe Nº	140	Baudouin d'Avenne.
et XIIIe s.		
Les Pays-Bas de la finNº	141 à 144	Chronijke van Vlaenderen
du XIIIe s.à 1384 N°	145	Van Velthem.
Les ducs de Bourgogne N°	146 à 149	Commynes, Ph.de
	150	Commines, Ph.de
N°	151-152	La Curne de Sainte-Palaye.
Les Pays-Bas de 1477 Nº	153 à 156	Marneffe, de
à 1555 N°	157	Hollander, d'
Les Pays-Bas de 1555 Nº	158	Histoire des révolutions
	159-160	Chappuys.
No.	161	Libellus supplex imperatoriae
N°	162	Grotius.
N°	163	Grotius.
	164 à 169	Strada.
N°	170-171	Strada.
N°	172	Meteren, de
	1 E E E E E E E E E E E E E E E E E E E	AND

No	173	Vander Haer.
No	174	Burgundius.
Nº	175	Cornejo.
No	176	De Unie van Utrecht
No	177	Discours contenant le vray
Nº	178	Raccolta di diverse
No	179	Lipsius.
No	180-181	Jonghe, De
No	182	Gouvernement du pays d'Haynau
No	183	Réfutation du libelle
No	184	Piret.
No	185-186	Van den Elsken.
No	187	Récit du voyage de Sa Majesté
No	188 à 194	Recueil des représentations
No	195	Traité entre Sa Majesté
No	196	Trautmansdorff, de
No	197	Vilain XIIII.
No	198	Traité de la Barrière
No	199	Neny.
No	200-201	Neny.
No	202	Shaw.
No	203	Manifestes belgiques.
No	204	Guide fidèle pour le Brabant
No	205	Pape, de
No	206	Levoz.
No	207	Jehin.
No	208-209	Journal patriotique
No	210-211	Plan de municipalité
No	212	Historie van de voorspoedige
No	213	Précis historique de la révolution.
No	214	Dohm, von
	215	Vonck.
	216	Bassenge.
No	217	Exposé De la Hallanden de la
No	218	Chaussard.

Des Archiducs à la paix d'Utrecht.

De 1713 à 1814

(1598-1713)

DIVERS.

Manuscrits.	Nº	1	Justification faicte par
	No	2	Copie du placart touchant
Philosophie	N°	219	Erasmus.
	Nº.	220	Erasmus.
	N°	221	Helvétius.
	Nº	222	Machiavel.
Religion	N°	223	La Sainte Bible
	Nº	224	Poirters.
	Nº.	225	Poirters.
	Nº	226	Het tweede boek der protocole Jacobs
Histoire anc.	N°	227	Thucydides et Xenophon.
Varia	N°	228	Hermannus a S.Barbara.
	Nº	229	Magnum chronicon
	N°	230	Lettres, libelles, chansons, etc

CORRESPONDANCE.

No	231	Lettre d'Albert COUNSON à H.Pirenne.
No	232	Une lettre de Franz CUMONT à H.Pirenne
Nº	233	Une lettre de Franz CUMONT à H. Pirenne
No	234	Une lettre de Franz CUMONT à H.Pirenne
	235	Une lettre de M. François L. GANSHOF à H. Pirenne
	236	Une carte de Kristoffer NYROP à H.Pirenne en captivité.
	237	Une lettre de M. Etienne SABBE à Madame J. Pirenne
	238	Une lettre de M.F. VERCAUTEREN à H. Pirenne
	239	Une lettre de Brand WHITLOCK à H.Pirenne

Les objets et documents exposés, n'appartenant pas à l'Université, ont été aimablement prêtés par Monsieur Jacques Pirenne.



Règles d'utilisation de copies numériques d'oeuvres littéraires, réalisées par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques réalisées par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B,, d'œuvres littéraires qu'elles détiennent, ci-après dénommées « documents numérisés », implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées dans le présent texte. Celui-ci est accessible sur le site web des A&B et reproduit sur la dernière page de chaque document numérisé ; il s'articule selon les trois axes <u>protection</u>, <u>utilisation</u> et <u>reproduction</u>.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque document numérisé indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

Les œuvres littéraires numérisées par les A&B appartiennent majoritairement au domaine public.

Pour les oeuvres soumises aux droits d'auteur, les A&B auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayant droits afin de permettre leurs numérisation et mise à disposition. Les conditions particulières d'utilisation, de reproduction et de communication de la copie numérique sont précisées sur la dernière page du document protégé.

Dans tous les cas, la reproduction de documents frappés d'interdiction par la législation est exclue.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des documents numérisés, certaines défectuosités peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -.

Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des documents numérisés. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des documents numérisés ; et la dénomination 'Archives & Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des documents numérisés mis à disposition par elles.

3. Localisation

Chaque document numérisé dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme

http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à un document numérisé.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent <u>gratuitement</u> à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires <u>appartenant au domaine public</u> : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

Pour les œuvres protégées par le droit d'auteur, l'usager se référera aux conditions particulières d'utilisation précisées sur la dernière page du document numérisé.

5. Buts poursuivis

Les documents numérisés peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les documents numérisés à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux A&B, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur des Archives & Bibliothèques, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, CP180, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'usager s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles - Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition, cote).

7. Exemplaire de publication

Par ailleurs, quiconque publie un travail – dans les limites des utilisations autorisées - basé sur une partie substantielle d'un ou plusieurs document(s) numérisé(s), s'engage à remettre ou à envoyer gratuitement aux A&B un exemplaire (ou, à défaut, un extrait) justificatif de cette publication. Exemplaire à adresser au Directeur des Archives & Bibliothèques, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, CP 180, B-1050 Bruxelles. Courriel: <u>bibdir@ulb.ac.be</u>.

8. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à un document numérisé particulier, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des A&B;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives et Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

9. Sous format électronique

Pour toutes les <u>utilisations autorisées</u> mentionnées dans le présent texte le téléchargement, la copie et le stockage des documents numérisés sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

10. Sur support papier

Pour toutes les <u>utilisations autorisées</u> mentionnées dans le présent texte les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

11. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux Archives & Bibliothèques dans les documents numérisés est interdite.